

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	14 (1934)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	M. Auguste Duplan, "Membre d'honneur" de la Chambre de commerce suisse en France : déclaration du président de la XVI assemblée générale
<b>Autor:</b>	Dobler, Ferdinand
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-889181">https://doi.org/10.5169/seals-889181</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lui dit : « Mon cher Ministre, nous allons profiter de la signature du Traité de Paix pour insérer dans ce traité tout ce qui pourrait mettre un terme aux situations pénibles entre la France et d'autres Etats. Au nombre de ces questions se trouve celle que nous envisageons comme une hypothèque pour la France : celle des Zones. Nous allons donc vite arranger cela. » « Cela » s'est terminé en décembre 1933, au bout de quinze ans!

Il ne faut jamais désespérer de rien. Mais si la « Question des Zones » paraît aujourd'hui terminée, il y en a d'autres, toutes aussi graves et qu'il ne faut pas perdre de vue : celle de la « double imposition » retient spécialement l'attention de M. le Ministre de Suisse en France. Plusieurs Etats ont déjà conclu à ce sujet des traités avec la France, telle la Belgique, telle l'Italie. Un projet de convention dite de « double imposition » entre la France et les Etats-Unis a été récemment déposé sur le bureau de la Chambre des députés; les négociateurs allemands et français viennent de parapher un arrangement qui doit être discuté à l'une des prochaines

séances du Conseil des Ministres pour que le projet de loi soit présenté au Parlement. La Suisse n'en est pas aussi loin, mais les négociations se poursuivent et l'on espère qu'elles aboutiront en dépit des difficultés assez sensibles qui se sont présentées jusqu'à ce jour.

Autre question dont la Légation de Suisse en France s'occupe également : celle de la taxe sur le chiffre d'affaires. C'est un gros morceau, mais M. Dunant espère néanmoins que les points de vue des négociateurs suisses et français pourront être rapprochés pour arriver à une entente dans ce domaine également.

M. le Ministre de Suisse ne peut allonger l'énumération des questions dont la Légation doit s'occuper actuellement. L'important est de travailler avec l'espoir d'aboutir. « Frisch gewagt ist halb gewonnen! » Il termine son allocution en constatant avec satisfaction qu'il peut compter sur l'appui de la Chambre de Commerce Suisse en France, comme les membres de celle-ci peuvent toujours compter sur l'appui de la Légation de Suisse en France.

## M. Auguste DUPLAN, "Membre d'honneur" de la Chambre de Commerce Suisse en France

### Déclaration du Président de la XVI<sup>e</sup> Assemblée Générale

Messieurs,

Le Conseil d'Administration vous propose de décerner à M. Auguste Duplan, administrateur et ancien vice-président de notre Compagnie, le titre de « Membre d'honneur » de la Chambre de Commerce Suisse en France, afin de rendre un témoignage à l'activité qu'il déploya lors de la création de notre association et au dévouement dont il a fait preuve en prenant part à l'administration de notre Chambre de Commerce pendant ses quinze premières années.

Après avoir obtenu le grade de docteur en droit à l'Université de Lausanne, M. Duplan entra dans la carrière diplomatique et fut envoyé en poste à la Légation de Suisse à Paris où il fut successivement Attaché, Secrétaire et Conseiller.

Commissaire adjoint de l'Exposition Universelle de 1900, il quitta tôt après la Légation de Suisse à Paris où il était demeuré 18 ans, et il collabora dès lors avec Maître Rennevier en qualité d'Avocat-Conseil de ladite Légation.

Les Chemins de Fer Fédéraux le chargèrent, il y a près de trente ans, de la création de leur Agence à Paris; il s'occupa activement de sa direction pendant de nombreuses années.

Pendant la guerre, le Conseil Fédéral le déléguait à Saint-Nazaire, avec le titre de Consul de Suisse, pour s'occuper plus spécialement du transit des marchandises destinées au ravitaillement de la Suisse.

Si nous vous rappelons les principales étapes de la carrière de M. Duplan, c'est, entre autres, pour souligner combien il était désigné pour présider la Commission d'Initiative pour la création en France d'une Chambre de Commerce Suisse. Il eut à cette occasion à vaincre de grandes difficultés et c'est, non sans peine, qu'il mena à bien la tâche qu'il s'était assignée.

Mais une fois la Chambre de Commerce créée, il déclina la Présidence qui lui était offerte et accepta le poste de Vice-Président. De 1918 à 1933, il apporta à notre Chambre de Commerce un concours désintéressé dont nous lui sommes extrêmement reconnaissants. Notre Conseil d'Administration fut toutefois contraint, l'année dernière, d'accepter sa démission de Vice-Président et de membre du Comité de Direction, pour raison de santé. Il a bien voulu néanmoins demeurer membre de notre Conseil d'Administration, et nous regrettons vivement qu'il n'ait pu aujourd'hui venir siéger à nos côtés.

Nous tenions à rendre publiquement hommage au dévouement dont M. Duplan a fait preuve envers la cause de notre Compagnie; en lui décernant le titre de « Membre d'Honneur », vous lui donnerez une preuve de notre gratitude et de la grande estime dans laquelle nous le tenons.

*Le Président :*  
Ferdinand DOBLER.